

TAXE D'INSCRIPTION (payable à l'inscription) Fr. 350.-

FRAIS DIVERS Forfait annuel pour frais administratifs et matériel pédagogique Fr. 300.-

FRAIS DE SCOLARITÉ

- Pré enfantine (dès 3 ans)	Fr. 11'600.-
- Primaires	Fr. 10'900.-
- 7 ^{ème} et 8 ^{ème}	Fr. 11'300.-
- 9 ^{ème} et 10 ^{ème}	Fr. 12'300.-
- 11 ^{ème}	Fr. 12'900.-

AUTRES FORMATIONS

- 12 ^{ème} Active	Fr. 12'900.-
- Gymnase	Fr. 16'900.-
- Ecole Montessori Bilingue	Fr. 15'000.-

OPTIONS

Sur inscription et pour une durée d'un trimestre minimum – les tarifs sont calculés pour une année scolaire

Restauration et encadrement (sauf le mercredi)

Repas occasionnel par jour	Fr. 15.-
4 x par semaine	Fr. 2'100.-
3 x par semaine	Fr. 1'650.-
2 x par semaine	Fr. 1'155.-
1 x par semaine	Fr. 660.-

Études dirigées

1 x par semaine	Fr. 650.-
2 x par semaine	Fr. 1'050.-
3 x par semaine	Fr. 1'530.-
4 x par semaine	Fr. 1'900.-

GARDERIE PARASCOLAIRE - ENCADREMENT

Sur inscription et pour une durée d'un trimestre minimum – les tarifs sont calculés pour une année scolaire

Garderie parascolaire-Accueil et Encadrement (élèves dès 1P) sans les Etudes dirigées.

1. Tarif forfaitaire par année (utilisation complète - de 07h30 à 09h00 et de 15h00 à 18h00) sans le mercredi Fr 3'650.-
2. Tarif à l'heure par année (vous pouvez choisir parmi ces possibilités l'heure de fréquentation souhaitée)

Garderie (mercredi)	Accueil de 7h30 à 09h00 (par année)	De 15h00 à 18h00 (par année)
Les mercredis de 11h45 à 18h00 CHF 8.00 l'heure	1 jour fixe par semaine 280.-	1 jour fixe par semaine 810.-
Le repas de midi sur demande	2 jours fixes par semaine 460.-	2 jours fixes par semaine 1510.-
	3 jours fixes par semaine 660.-	3 jours fixes par semaine 2080.-
	4 jours fixes par semaine 840.-	4 jours fixes par semaine 2850.-
	5 jours fixes par semaine 950.-	

REMARQUES

1. Frais administratifs et matériel pédagogique : ce montant couvre les frais de matériel pédagogique (photocopies, feuilles de dessin, etc.). Ce montant ne comprend pas les livres, classeurs et cahiers.
2. Le paiement est mensuel sans majoration (10 mois), le règlement est payable le 1^{er} de chaque mois.
3. Le paiement annuel de la scolarité bénéficie d'un escompte de 3% en cas de paiement effectué dans les 30 jours après réception de la facture et avant le début de l'année scolaire.
4. Toute modification et adaptation des tarifs sont réservées.
5. La facturation des repas est forfaitaire, quel que soit le nombre de repas consommé.
6. Toutes demandes de changement ou annulation d'étude, de repas devra se faire **par écrit**. La facturation se fait de manière mensuelle et forfaitaire. En cas d'annulation, le changement sera pris en compte seulement à la fin du mois en cours.

RABAIS FAMILIAL

Un rabais est accordé aux familles dès 2 enfants au sein de notre école.

COORDONNÉES BANCAIRES

Compte N° S 5074.04.97

Adresse de la Banque Banque Cantonale Vaudoise Case Postale 300 –1001 Lausanne CCP n° 10-725-4

Clearing: 767

BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX

IBAN : CH15 0076 7000 5507 4049 7